

SERVICE INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE NORD EST		Code identification projet 468977	
 SERVICE INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE NORD EST USID de LILLE 20 rue du Réduit, 59000 LILLE.		Indice de révision : 1	
		Date édition ou dernière révision : 01/06/2026	
		Annexes Supplémentaires (pièces jointes manuellement) : au nombre de 0.	
		Service émetteur : SID-NE / USID-LILLE / SECTION TRAVAUX	
		Langue d'origine du document : FRANCAIS	
		Classification : -	Catégorie : -

PROJET : LILLE (59) - Quartier SAINT RUTH - Bâtiment 021

Installation de la régie de l'USID



TITRE DU DOCUMENT :

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(C.C.T.P.)

**Lot N°6 - Plâtrerie/ Isolation – Revêtements souples –
Peinture**

LOT NO 6 FINITION

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1. - PRESENTATION DES TRAVAUX.....	3
1.1. - OBJET DES TRAVAUX	3
ARTICLE 2. - PRESENTATION DU MARCHÉ	3
2.1. - OBJET DU MARCHÉ	3
2.2. - SECTIONS TECHNIQUES	3
2.3. – CONSISTANCE GÉNÉRALE DES TRAVAUX.....	3
ARTICLE 3. – SECTION TECHNIQUE NO 12 - PLÂTRERIE-ISOLATION.....	4
3.1. – OBJET DE LA SECTION TECHNIQUE NO 12.....	4
3.2. - DÉFINITION DES TRAVAUX	4
3.2.1 <i>Nature et type de cloison</i>	4
3.2.1.1 Étanchéité à l'eau :	4
3.2.2 <i>Nature et type d'isolation</i>	4
3.3. LIMITE DE PRESTATION	4
3.4. MISE EN ŒUVRE ET CONTRÔLES	5
3.4.1 <i>Contrôle des matériaux</i>	5
3.4.2 <i>Contrôle de la planéité et des aplombs</i>	5
ARTICLE 4. SECTION TECHNIQUE NO 13 - REVÊTEMENTS SOUPLE	5
4.1. OBJET DE LA SECTION TECHNIQUE NO 13	5
5.2. DÉFINITION DES TRAVAUX	5
5.2.1 <i>Nature et type de revêtements</i>	5
5.2.1.1 Bureaux.....	5
5.2.1.2 Halls et couloir	5
5.2.1.3 Sanitaires et vestiaires	5
5.2.1.4 Magasins.....	6
5.4. MISE EN ŒUVRE ET CONTRÔLES	6
5.4.1 <i>Mise en œuvre</i>	6
5.4.2 <i>Contrôle des produits</i>	6
ARTICLE 6. SECTION TECHNIQUE NO 14 – PEINTURE.....	6
6.1. OBJET DE LA SECTION TECHNIQUE NO 14	6
6.2. DÉFINITION DES TRAVAUX	6
6.2.1 <i>Nature et type de revêtement mural</i>	6
6.2.1.1 Peintures	6
6.3. MISE EN ŒUVRE ET CONTRÔLES	7
6.3.1 <i>Travaux préparatoires</i>	7
6.3.2 <i>Peintures</i>	7
6.3.3 <i>Travaux de finition</i>	7
6.3.6 <i>Contrôle de la mise en œuvre</i>	7
ARTICLE 7. NORMES ET RÈGLEMENTATIONS	7

LOT NO 6 FINITION

ARTICLE 1. - PRESENTATION DES TRAVAUX**1.1. - Objet des travaux**

Les présents travaux ont pour objet la réalisation des cloisonnements, doublages, isolation, revêtements de sol, peintures et finitions intérieure de l'ensemble du bâtiment 021.

ARTICLE 2. - PRESENTATION DU MARCHE**2.1. - Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la réalisation :

- Des cloisons de distribution ;
- Des contre-cloisons de doublage ;
- De l'isolation périphérique intérieure ;
- Des revêtements de sols ;
- Des revêtements muraux et peintures ;
- Toutes les finitions accessoires.

2.2. - Sections techniques

Le marché du lot No 6 Plâtrerie/ Isolation – Revêtements souples – Peinture est composé de 4 sections techniques :

- Section technique No 12 : Plâtrerie-isolation ;
- Section technique No 13 : Revêtements souples ;
- Section technique No 14 : Peinture ;

2.3. – Consistance générale des travaux

Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprendront implicitement :

- La reconnaissance des locaux où seront exécutés les travaux ;
- Les plans d'exécution et notes de calculs ;
- Les plans de recollements ;
- Le quantitatif des matériaux en conformité avec les plans du projet ;
- L'amenée, la mise en place, la maintenance et le repli en fin de travaux des installations de chantier ;
- L'implantation et le traçage des ouvrages ;
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- Tout agrès ou dispositif mécanique nécessaire à l'exécution des travaux ;
- La fourniture des échafaudages, engins et appareils nécessaires aux travaux, leur pose, déplacements, dépose et enlèvement ;
- Le nettoyage et l'enlèvement de toutes projections sur les parois verticales, plafonds et sols, etc., ainsi que de tous déchets et gravois résultant des travaux et leur enlèvement aux décharges publiques. ;
- L'incorporation des réseaux sera effectué en concertation avec les opérateurs économiques titulaires des lots CVC et électricité lors d'une réunion préalable ;

- La mise en œuvre de l'isolation en plafond sera effectué en concertation avec le titulaire du lot menuiserie.

ARTICLE 3. – SECTION TECHNIQUE NO 12 - PLÂTRERIE-ISOLATION

3.1. – Objet de la section technique No 12

La section technique No 12 concerne :

- La fourniture et la pose des cloisons sèches de distribution ;
- La fourniture et la pose des cloisons sèches de doublage sur l'ensemble des murs excepté l'atelier ;
- La fourniture et la pose de l'isolation des murs périphériques et plafonds.

Pour ces travaux, il est exigé un niveau de finition « A ».

3.2. - Définition des travaux

3.2.1 Nature et type de cloison

- Les cloisons sèches fixes préfabriquées de distribution seront :
 - Ossature : Métallique ;
 - Panneaux : Plaque de plâtre BA 13 ;
 - Finition : Enduit à joint, 3 passes, poncé.
 - Certification NF
- Les cloisons sèches fixes préfabriquées de doublage seront :
 - Ossature : Métallique ;
 - Panneaux : Plaque de plâtre BA 13 ;
 - Finition : Enduit à joint, 3 passes, poncé.
 - Certification NF

3.2.1.1 Étanchéité à l'eau :

Les cloisons des sanitaires, buanderie et douches devront être constituées de panneaux hydrofuge.

3.2.2 Nature et type d'isolation

L'isolation sera en matériaux biosourcé, l'entreprise veillera au dimensionnement des épaisseurs en conformité avec la réglementation environnementale en vigueur. Un pare-vapeur sera également appliqué sur l'ensemble de l'isolation.

Pour l'isolation en plafond, il sera nécessaire de prévoir un dispositif adapté permettant de porter l'isolant sans impacter sur les plafonds démontables suspendus et laissant l'accès aux organes de ventilation afin de réaliser les maintenances dédiées.

3.3. Limite de prestation

Ne font pas partie des travaux :

- Les menuiseries ;

- Les tirages et raccordements des réseaux CVC, télécommunication, informatique et électricité.

3.4. Mise en œuvre et contrôles

Lors de la mise en œuvre des cloisons, il est demandé une pose en « drapeau » autour des menuiseries intérieur et extérieur afin d'éviter les risques de fissuration en imposte comme en allège.

Les ouvertures feront l'objet d'une validation en concertation avec le titulaire du lot menuiserie et le maître d'œuvre.

3.4.1 Contrôle des matériaux

Un contrôle aléatoire des matériaux sera effectué afin d'en vérifier la conformité avec le CCTP.

3.4.2 Contrôle de la planéité et des aplombs

Un contrôle aléatoire de la planéité et des aplombs sera effectué durant la réalisation des travaux.

ARTICLE 4. SECTION TECHNIQUE NO 13 - REVÊTEMENTS SOUPLE

4.1. Objet de la section technique No 13

La section technique No13 concerne la fourniture et la pose du revêtement de sol y compris les plinthes et barres de seuils sur l'ensemble du bâtiment.

5.2. Définition des travaux

5.2.1 Nature et type de revêtements

5.2.1.1 Bureaux

Nature : PVC ;
Type : Rouleau ;
Joint : à chaud ;
Finition : Chêne clair ;
Classement UPEC : minimum U4 P4 E2 C1 ;
Plinthe : PVC ; Ton identique au sol ; d'une hauteur minimale de 10cm ;

5.2.1.2 Halls et couloir

Nature : PVC ;
Type : Rouleau ;
Joint : à chaud ;
Finition : Chêne clair ;
Classement UPEC : minimum U4 P3 E2 C1 ;
Plinthe : PVC ; Ton identique au sol ; d'une hauteur minimale de 10cm ;

5.2.1.3 Sanitaires et vestiaires

Nature : PVC ;

Type : Rouleau ;
 Joint : à chaud ;
 Finition : Chêne clair ;
 Classement UPEC : minimum U3 P3 E3 C1 ;
 Plinthe : PVC ; Ton identique au sol ; d'une hauteur minimale de 10cm ;

5.2.1.4 Magasins

Nature : PVC ;
 Type : Rouleau ;
 Joint : à chaud ;
 Finition : Gris ;
 Classement UPEC : minimum U4 P4 E2 C2 ;
 Plinthe : PVC ; Ton identique au sol ; d'une hauteur minimale de 10cm ;

5.4. Mise en œuvre et contrôles

5.4.1 Mise en œuvre

Les revêtements devront être collés, la pose en auto-plombant n'est pas acceptée.

5.4.2 Contrôle des produits

Les revêtements PVC et plinthes seront contrôlés à la livraison, une vérification des coloris et de la classification UPEC sera effectuée.

ARTICLE 6. SECTION TECHNIQUE NO 14 – PEINTURE

6.1. Objet de la section technique No 14

La section technique No14 concerne la fourniture et la mise œuvre des revêtements muraux intérieurs et de toutes les finitions s'y afférente. Pour ces travaux, un niveau de finition « A » est exigé.

Les travaux concernent :

- La préparation des supports ;
- La fourniture et la pose de toile de verre ?
- Les travaux de peinture sur support plâtre ;
- Toutes les finitions de peaufinage ;

6.2. Définition des travaux

6.2.1 Nature et type de revêtement mural

6.2.1.1 Peintures

Murs et cloisons :

- Type : Acrylique ;
- Teinte : à définir en phase préparatoire ;
- Finition : Satinée ;
- Toile de verre : 140g/m² minimum, motif à définir en phase préparatoire.

Murs atelier :

- Type : Acrylique, spéciale brique et parpaing ;
- Teinte : à définir en phase préparatoire ;
- Finition : Satinée.

Boiseries :

- Type : Glycéro ;
- Teinte : à définir en phase préparatoire ;
- Finition : Satinée.

6.3. Mise en œuvre et contrôles

6.3.1 Travaux préparatoires

L'entreprise veillera à ce que les supports soient plans, lisses, sains, propres, secs et exempts de poussières. Le cas échéant elle entreprendra les travaux de préparation nécessaire à la bonne mise en œuvre des revêtements.

L'application d'un joint acrylique sur les contours des menuiseries et plinthe bois est requis avant tout travaux de peinture.

6.3.2 Peintures

Les murs et plafonds feront l'objet de 3 couches de peinture. Une couche d'impression et 2 couches de finition.

6.3.3 Travaux de finition

L'entreprise veillera à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires afin de satisfaire un niveau de finition « A ». En procédant notamment à la mise en place de cornières type alu à chaque angle du bâtiment.

6.3.6 Contrôle de la mise en œuvre

Les exigences de finition des peintures seront observées en fin de chantier selon la méthode prévue à la rubrique 7 du DTU 59.1.

ARTICLE 7. NORMES ET RÉGLEMENTATIONS

Les DTU sont d'application obligatoire dans les marchés de l'État.

L'entreprise veillera à respecter les normes et réglementations en vigueur au jour de la remise des offres.